

Calendrier indicatif et modalités électorales des élections lycéennes 2015

Semaine de la démocratie scolaire du 05 au 08 octobre 2015						
	Délégués de classe	CA	CVL	Vice-pdt CVL	CAVL	CNVL
Nombre	2 titulaires + 2 suppléants	5 titulaires + 5 suppléants dont 1 siège occupé par un élève post-bac & 1 siège par le VP CVL	10 titulaires + 10 suppléants / renouvelés par moitié tous les ans	1 titulaire + 1 suppléant	Au moins 20, répartis dans 3 collèges électoraux (LEGT, LP, EREA)	1 titulaire + 1 suppléant
Mandat	1 an	1 an	2 ans	1 an	2 ans	2 ans
Scrutin	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours	plurinominal à 1 tour	uninominal à 2 tours
Majorité	absolue au premier tour relative au second tour	relative au premier tour	relative au premier tour	absolue au premier tour relative au second tour	relative au premier tour	absolue au premier tour relative au second tour
Date	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 8 octobre 2015)	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 8 octobre 2015)	Avant la fin de la 6ème semaine (jeudi 8 octobre 2015)	Avant la fin de la 6ème semaine (au + tard le 9 octobre 2015)	Novembre 2016	Avant la fin de la 15ème semaine, lors de la 1ère réunion du CAVL
Candidatures	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)	Les candidats peuvent se présenter en TRINOMES (1 titulaire + 2 suppléants)	Les candidats se présentent en BINOMES (titulaire + suppléant)
Electeurs	Tous les élèves de la classe	Délégués de classe titulaires	Tous les élèves de l'établissement (dont BTS, Classes prépas et licences pros)	Délégués élus au sein du CVL	Titulaires et suppléants des CVL de l'académie	Titulaires au CAVL
Liste électorale			Publication 15 jours avant le scrutin.		Publication 28 jours avant le scrutin.	Publication dès proclamation des résultats au CAVL.
Observations (Circulaire de référence : n°2010-128 du 20 août 2010 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne)	Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et qu'il accepte son mandat.		Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur		Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.	Lorsque le candidat titulaire est en dernière année de cycle, BTS 2 / classe prépa 2, licence pro - son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau
	Même s'il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire, un élève peut se présenter et être élu délégué de classe.		Dépôt des déclarations de candidature 10 jours avant le scrutin.		Dépôt des déclarations de candidature jusqu'à 21 jours avant le scrutin.	Déclarations de candidature possibles jusqu'à l'ouverture de la séance du 1er CAVL.
			Remontée statistique des résultats avant le mercredi 15 octobre 2014.		Le CAVL se réunit au moins 3 fois par an.	Le CNVL se réunit au moins 2 fois par an.
	L'ensemble des élèves internes est assimilé à une classe pour l'élection de ses représentants.		Le CVL se réunit avant chaque CA.		Prochaine élection CAVL novembre 2016	Le prochain CNVL se réunira en octobre 2015
	En cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu.					
Textes	Cf. Circulaire 2010-128	Article R. 421-30 Code	Article R. 421-43 et suiv.	Article R. 421-43	Art. D. 511-63 et suiv.	Art D. 511-59 et suiv.

Pour toute information complémentaire contactez le DAVL au 0596 52 29 05 / 0696 38 37 05 davl@ac-martinique.fr